



Matran gare

Le mot du Syndic



Chères Matranaises, Chers Matranais,

Comme vous l'aurez constaté lors de ces derniers mois, de nombreux dossiers ont évolué dans notre chère commune.

En effet, des traxs, des camions et des grues ont vu le jour dans le quartier de la Pâla. Le PAD Champ-Riond a été mis à l'enquête, lequel n'a suscité aucune opposition. Notre PAL a été déposé au canton. La décharge des Grangettes, essentiellement liée avec la construction du nouveau complexe de la Migros, a suscité quant à elle des oppositions qui seront traitées durant l'hiver. Le réaménagement de la jonction autoroutière a également été publié, de sorte que ce dossier peut enfin, comme annoncé le printemps dernier, avancer. Le déplacement de notre gare CFF a été mis à l'enquête publique. A ce jour, il ne manque plus que la publication du PAD du Tilleul.

En outre, l'Agglomération, de concours avec les TPF, ont admis nos propositions d'élargissement des horaires. Ainsi, dès le 1^{er} avril 2019, nous aurons des bus plus tôt le matin, plus tard le samedi et le dimanche.

Ainsi, eu égard à l'évolution de tous ces projets décrits de manière non-exhaustive, le Conseil communal de Matran souhaite inviter la population à découvrir les projets les plus importants de la commune en se baladant à travers le village le samedi 23 mars 2019 dès 9h00. Cette visite pédestre s'achèvera par un apéritif bien mérité.

En parallèle, les trois délégués matranais au sein de l'Assemblée constitutive du Grand Fribourg œuvrent régulièrement au sein des différents groupes de travail dans le but de pouvoir présenter à toutes les populations concernées les grandes esquisses du projet dans le courant du printemps prochain. Suite à la soirée d'échange qui a eu lieu récemment pour les habitants de Matran, un résumé des discussions est publié sur notre site Internet.

Pour terminer, au nom du Conseil communal de Matran, je vous souhaite, ainsi qu'à vos proches et familles, d'agréables fêtes de fin d'année et tout le meilleur pour l'année à venir.

Sébastien Dorthe, Syndic

Assemblée communale du 19 décembre 2018 convocation en page 3

Sommaire

Le mot du Syndic	1
Sommaire	2
Convocation à l'Assemblée communale	3
Modification du coefficient d'impôt communal Budget 2019 - commentaires	4
Budget de fonctionnement 2019 Budget 2019 - commentaires (suite)	5
Budget des investissements 2019	6
Changement des compteurs du réseau d'eau Acquisition d'un véhicule pour la voirie	7
Réaménagement du plateau de la Glâne des Hommes	8
Assainissement du stand de tir de Rosé	8
Réfection des collecteurs intercommunaux du secteur de la Tire	9
Adoption d'un nouveau règlement du cimetière de la commune de Matran	9
Choix de l'organe de révision des comptes Agglomération de Fribourg	10
Du changement à l'administration communale	11
Promotion civique	12
ComIA	13
Nouvelle commission communale Comptages à la déchetterie	14
FriTime	15
Fermeture durant les fêtes de fin d'année ..	16

Prochaine parution: mars 2019

Administration communale Tél. 026 402 12 12
Case postale
Rte de l'Ecole 6
1753 Matran E-mail: commune@matran.ch
Site Internet: www.matran.ch



Impressum

Matr'en cause

Parution 3 fois par année
Case postale
1753 Matran

Editeur:

Commune de Matran

Coordination:

Administration communale :
Mireille Mauron

Photos:

Commune de Matran

Impression:

Imprimerie St-Paul
1700 Fribourg

Tirage:

850 exemplaires

Convocation à l'Assemblée communale

Les citoyennes et citoyens de la commune de Matran sont convoqués à l'Assemblée communale du

**mercredi 19 décembre 2018 à 20 h 00
à la salle communale de Matran.**

Tractanda:

1. Procès-verbal de l'Assemblée communale du 15 mai 2018 (ce PV ne sera pas lu; il est à disposition, peut être commandé au bureau communal ou consulté en ligne sur notre site Internet: www.matran.ch).
2. Modification du coefficient d'impôt communal pour les personnes physiques, de 0.65 à 0.62, uniquement pour l'année 2019.
3. Budget 2019
 - 3.1. Budget de fonctionnement 2019
 - 3.1.1. Présentation et approbation du budget de fonctionnement
 - 3.2. Budget des investissements 2019
 - 3.2.1. Changement des compteurs du réseau d'eau
 - 3.2.2. Acquisition d'un véhicule pour la voirie
 - 3.2.3. Réaménagement du plateau de la Glâne des Hommes
 - 3.2.4. Assainissement du stand de tir de Rosé
 - 3.2.5. Réfection des collecteurs communaux du secteur de la Tîre
 - 3.2.6. Approbation du budget des investissements
4. Choix de l'organe de révision des comptes 2019 à 2021 - proposition de la commission financière.
5. Adoption d'un nouveau règlement du cimetière de la commune de Matran.
6. Agglomération
 - 6.1 Election d'un représentant de Matran au Conseil d'agglomération (législatif), en vue de son élection au Comité d'agglomération (exécutif).
 - 6.2 Election de la personne amenée à remplacer le conseiller d'agglomération de Matran qui sera élu au Comité d'agglomération.
7. Informations du Conseil communal.
8. Divers.

Le Conseil communal

Documents à disposition sur le site www.matran.ch

Les documents suivants sont disponibles sur notre site Internet www.matran.ch :

- Procès-verbal de l'Assemblée communale du 15 mai 2018;
- Budget 2019 détaillé;
- Nouveau règlement du cimetière de la commune de Matran

Ils peuvent également être obtenus auprès de l'administration communale.

Modification du coefficient d'impôt communal pour les personnes physiques

Lors de son séminaire annuel qui a eu lieu au mois de septembre dernier, le Conseil communal a mené des réflexions afin de fixer le taux du coefficient d'impôt communal pour l'année 2019.

Suite aux discussions, le Conseil communal a décidé de proposer à l'Assemblée communale de modifier une nouvelle fois le coefficient d'impôt de 0.65 et de le fixer à 0.62, ceci pour l'année 2019 uniquement.

Comme l'an passé, le Conseil communal propose de ne pas fixer le taux du coefficient d'impôt à 0.62 de manière indéterminée.

En effet, d'importants investissements sont planifiés pour les prochaines années, notamment s'agissant du réseau d'eau potable et des eaux usées ainsi que du réseau routier.

D'autre part, la future réforme fiscale des entreprises aura des conséquences financières négatives pour notre commune, à savoir une diminution des recettes fiscales des personnes morales de l'ordre de CHF 300'000.- à 400'000.- par année.

Jean-Luc Dumoulin, Conseiller communal

Budget 2019 - commentaires

Budget de fonctionnement

Le budget de fonctionnement 2019, tenant compte de la modification du coefficient d'impôt précitée, présente un déficit de CHF 5'800.00 (budget 2018 : déficit de CHF 211'700.00).

Les charges liées sont plus ou moins stables par rapport au budget 2018.

En raison des importants dossiers en cours et de la charge de travail toujours plus importante, le Conseil communal envisage de créer un nouveau poste de travail à temps partiel (environ 50%) au sein du Service technique qui se justifie également par la future augmentation de la population de notre village.

Des travaux d'endiguement sont nécessaires le long des berges des 3 cours d'eau sis sur notre commune. Ces travaux, dont une partie sera subventionnée par le Canton, seront répartis sur 10 ans. Ils seront gérés par la corporation forestière « Forêts-Sarine » à laquelle notre commune est affiliée.

D'autres éléments significatifs inscrits au budget de fonctionnement vous seront présentés lors de l'Assemblée communale du 19 décembre 2018.

Jean-Luc Dumoulin, Conseiller communal

Budget de fonctionnement 2019

	Comptes 2017		Budget 2018		Budget 2019	
	Charges	Produits	Charges	Produits	Charges	Produits
Administration	1'371'535.49	712'544.50	1'441'300.00	787'200.00	1'399'100.00	756'700.00
Ordre public	164'024.16	29'005.35	168'700.00	31'000.00	148'300.00	29'000.00
Enseignement et formation	2'120'371.85	85'704.55	2'078'200.00	87'600.00	1'970'700.00	79'100.00
Culture et loisirs	451'686.90	11'440.00	427'900.00	11'000.00	360'500.00	10'000.00
Santé	515'769.45	5'898.20	553'500.00	7'000.00	580'700.00	7'000.00
Affaires sociales	723'593.85		911'700.00		947.200.00	
Transports et communications	543'102.26	24'590.00	675'200.00	25'000.00	709'700.00	25'000.00
Protect. et aménag. de l'envir.	1'465'381.84	1'253'330.46	892'100.00	653'900.00	919'200.00	657'300.00
Economie	36'649.41		24'500.00		25'600.00	
Finances et impôts	1'360'774.98	6'638'065.66	612'300.00	5'971'000.00	631'900.00	6'123'000.00
Totaux fonctionnement	8'752'890.19	8'760'578.72	7'785'400.00	7'573'700.00	7'692'900.00	7'687'100.00
Résultat	7'688.53 (bénéfice)			211'700.00 (déficit)		5'800.00 (déficit)

Jean-Luc Dumoulin, Conseiller communal

Budget des investissements 2019

Le Conseil communal vous propose l'octroi de cinq crédits d'investissements qui sont présentés spécifiquement dans ce Matr'en cause, à savoir :

- Changement des compteurs du réseau d'eau
- Acquisition d'un véhicule pour la voirie
- Réaménagement du plateau de la Glâne des Hommes
- Assainissement du stand de tir de Rosé
- Réfection des collecteurs communaux du secteur de la Tire

En plus de ces cinq objets qui seront votés séparément, l'Assemblée communale devra approuver le budget des investissements 2019 (voir page 6). Ce dernier est composé des crédits liés, des crédits de paiements (investissements votés lors des précédentes Assemblées mais non réalisés à ce jour) ainsi que les cinq crédits susmentionnés qui seront votés lors de l'Assemblée communale du 19 décembre 2018.

Jean-Luc Dumoulin, Conseiller communal

Budget des investissements 2019

	Charges	Recettes
Crédits liés (Aucun vote)		
Eau potable : raccordements secondaires	40'000.00	
Taxe raccordement eau potable		60'000.00
Taxe raccordement eaux usées		20'000.00
Total	40'000.00	80'000.00

Crédits de paiements (Objets déjà votés mais pas terminés)

Réalisation d'une nouvelle buvette de football, d'un agrandissement des vestiaires et de l'aménagement d'une place de pétanque <i>(voté CHF 1'280'000.- en 2017, dépensé CHF 359'917.05)</i>	500'000.00	36'500.00
Réfection de la route d'Avry <i>(voté CHF 130'000.- en 2016, dépensé CHF 0.-)</i>	130'000.00	
Participation au réaménagement de la jonction autoroutière <i>(voté CHF 356'000.- en 2018, dépensé CHF 0.-)</i>	0.00	
Achat de tables <i>(voté CHF 40'000.- en 2016, dépensé CHF 0.-)</i>	40'000.00	
Mise en séparatif du collecteur intercommunal de La Tire <i>(voté CHF 600'000.- en 2017, dépensé CHF 25'157.45)</i>	300'000.00	
Total	970'000.00	36'500.00

Crédits à voter lors de l'Assemblée

Changement des compteurs du réseau d'eau	180'000.00	
Achat d'un véhicule pour la voirie	31'000.00	
Réaménagement du plateau de la Glâne des Hommes	240'000.00	
Assainissement du stand de tir de Rosé	186'500.00	
Réfection des collecteurs communaux du secteur de La Tire	40'000.00	
Total	677'500.00	0.00

Récapitulation des crédits

Crédits liés	40'000.00	80'000.00
Crédits de paiements	970'000.00	36'500.00
Crédits à voter	677'500.00	0.00
Total des investissements	1'687'500.00	116'500.00

Changement des compteurs du réseau d'eau

En 2008, le Conseil communal avait décidé de confier la gestion du réseau communal d'eau potable à la Ville de Fribourg, plus spécialement à ses services industriels. En 2016, la Ville de Fribourg a créé l'entreprise SINEF SA qui a repris les services industriels et Frigaz.

Le Conseil communal n'a jamais regretté son choix de 2008, car notre réseau d'eau est géré de façon professionnelle, ce qui est essentiel dans ce domaine. C'est dans cette optique, que SINEF nous a proposé de procéder au changement des compteurs d'eau installés dans les bâtiments de la commune. Les compteurs actuels devraient de toute façon être révisés et le Conseil communal a pris la décision de les remplacer par des compteurs avec lecture Drive-By. Cela signifie que ces compteurs peuvent être lus à distance depuis un PC-portable installé dans un véhicule.

Dans le même ordre d'idée, le Conseil communal a décidé de confier également la facturation de l'eau à SINEF dès 2019. Dans les faits, l'administration communale effectuera la facturation 2018 selon les usages habituels (envoi de carte ou relevé par l'employée communale). Les factures seront envoyées en février 2019, puis SINEF SA procédera au remplacement du compteur pendant l'année 2019. L'administration communale effectuera la dernière facture du compteur, puis les factures suivantes seront envoyées par SINEF, sans intervention du personnel communal, ni des propriétaires.

Cet investissement se monte à CHF 180'000.-, comprenant l'achat des compteurs, leur installation et le travail administratif relatif au changement de compteur. Il sera financé par des liquidités.

Anne-Sophie Brady, Conseillère communale

Acquisition d'un véhicule pour la voirie

Le véhicule de type « pick-up » de la voirie ne correspond plus pleinement aux besoins du service.

Ce dernier pourrait être vendu au CSPi M.A.N, selon les normes de l'ECAB, pour compléter son parc de véhicules.

Le nouveau véhicule, utile au service de la voirie, sera pourvu d'un pont basculant afin de faciliter les diverses tâches lui étant dévolues.

Le prix de vente du « pick-up » Ford Ranger est estimé à CHF 15'000.- et le prix d'achat du nouveau véhicule, de marque Nissan NT400, à CHF 46'000.-.

De ce fait, le Conseil communal vous demande d'approuver le crédit de CHF 31'000.- qui sera financé par des liquidités.

Christophe Pierret, Conseiller communal





Plateau de la Glâne des Hommes

Réaménagement du plateau de la Glâne des Hommes

En 2014, le Conseil communal vous avait informé qu'il avait une réelle volonté de développer son réseau pédestre et ses zones d'agrément. Pour ce faire, il avait décidé de constituer une commission.

Ainsi, ladite commission a œuvré ces dernières années pour tenter de proposer à la population de bouger, de prendre l'air et de découvrir la nature.

Maintenant, il est temps de développer le projet phare situé sur le plateau du secteur appelé « La Glâne des Hommes ». La commission s'est entourée d'un architecte paysagiste dénommé Pablo Gabbay, afin de coordonner le développement projeté, à savoir la création d'un cordon boisé annonçant pédagogiquement les différentes essences, d'un jardin des sculptures issu des symposiums successifs de Matran sculpte, d'une zone de rencontre en plein air et du réaménagement d'une place de pique-nique au bord de la Glâne.

Pour mener à bien ce projet, une enveloppe budgétaire de CHF 240'000.-, qui sera financée par des liquidités, vous est demandée.

Sébastien Dorthe, Syndic

Assainissement du stand de tir de Rosé

Par obligations légales, tant fédérales que cantonales, chaque commune est tenue de posséder un stand de tir, ou du moins d'avoir un partenariat avec une autre commune. Ainsi, Matran collabore depuis plusieurs décennies avec la commune d'Avry, à notre entière satisfaction.

Ce stand de tir qui est situé à Rosé à proximité de la gare, nécessite de multiples travaux de réfection. Partant, tant le Conseil communal d'Avry, qui gère le dossier, que celui de Matran, ont estimé qu'il était préférable de voter un crédit d'investissement au lieu de saucissonner le dossier en multiples travaux à répartir sur plusieurs années sur le compte de fonctionnement.

Les travaux les plus importants sont la construction d'une ligne électrique souterraine pour alimenter la ciblerie, l'installation actuelle sur des poteaux n'étant plus conforme. Il s'agit également d'installer des récupérateurs de balles, ce qui entraîne l'obligation de dépolluer la butte située derrière les cibles.

Le coût total des travaux se monte à CHF 450'000.- dont CHF 250'000.- pour la dépollution. Des subventions fédérales et cantonales sont attendues à hauteur de CHF 77'000.-. Le coût pour les deux communes se montent à CHF 373'000.-, à se partager à parts égales.

Le Conseil communal sollicite dès lors un crédit d'investissement de CHF 186'500.-, qui sera financé dans le cadre de la limite de crédit disponible.

Christophe Pierret, Conseiller communal

Réfection des collecteurs communaux du secteur de La Tire

Le réaménagement de la route communale d'Avry en direction du futur quartier de la Pâla va faire l'objet d'une réfection totale en 2019. Il est opportun, voire indispensable, de profiter de ces travaux pour une mise en séparatif de nos collecteurs d'eaux usées et de surface sur ce tronçon.

Cela implique un coût de CHF 40'000.- qui sera financé par des liquidités.

Le Conseil communal vous demande d'approuver le crédit pour cet assainissement.

Anne-Sophie Brady, Conseillère communale

Adoption d'un nouveau règlement du cimetière de la commune de Matran

Le cimetière de la commune de Matran est le lieu d'inhumation et de dépôt de cendres des communes de Matran et Avry dont les rapports entre ces dernières sont réglés par convention.

Le règlement du cimetière a été modifié pour la dernière fois en 2010.

Depuis plus de 3 ans, des réflexions ont été menées afin d'optimiser le règlement actuel pour répondre aux demandes actuelles des familles des défunts. En effet, on peut constater une forte augmentation des incinérations durant les dernières années alors qu'auparavant les inhumations étaient plus nombreuses.

Fort de ce constat, il a ainsi été prévu de redéfinir les zones du cimetière qui ont été réparties en 4 secteurs distincts, à savoir :

- l'ancien cimetière, zone autour de l'église, pour des inhumations dans des tombes simples ou des tombes à double largeur ;
- le nouveau cimetière, zone en contrebas de l'église, pour l'ensevelissement d'urnes dans des demi-tombes ;
- les columbariums pour le dépôt d'urnes ;
- le jardin du souvenir pour y recueillir des cendres.

Le nombre de tombes du cimetière ayant tendance à diminuer, l'article réglant les prolongations a aussi dû être adapté en conséquence.

Ainsi, après la durée minimale d'inhumation de 20 ans, les tombes simples et tombes à double largeur peuvent être prolongées tous les 5 ans. Quant aux urnes déposées dans les demi-tombes et les columbariums, leur dépôt peut être prolongé pour 5 ans au maximum.

Les articles liés aux tarifs ont également été quelque peu modifiés. Toutefois, aucune taxe telles que taxes d'entrée, de creusage de tombe ou d'utilisation de la chapelle mortuaire ne seront perçues auprès des citoyens de Matran et Avry, le droit d'inhumation étant gratuit pour les personnes légalement domiciliées dans ces deux communes.

Finalement, un toilettage complet du règlement a été effectué afin que chaque article corresponde à la réalité d'aujourd'hui.

Le Conseil communal vous invite ainsi à adopter ce nouveau règlement que vous trouverez sur notre site internet www.matran.ch et qui vous sera présenté lors de l'Assemblée communale du 19 décembre 2018.

Jean-Luc Dumoulin, Conseiller communal

Choix de l'organe de révision des comptes

Proposition de la commission financière

La Loi sur les communes détermine la procédure de révision des comptes communaux. En vertu des art. 98ss, les comptes doivent être vérifiés par un organe de révision possédant les qualifications professionnelles particulières définies par le Conseil d'Etat. Le choix de cette fiduciaire doit être fait par l'Assemblée communale sur proposition de la commission financière.

La durée d'un mandat ne peut excéder six années consécutives. Or les comptes de la commune des 6 dernières années ont été révisés par la société BfB Société Fiduciaire à Fribourg. Il y a ainsi lieu

de confier ce mandat à une autre société de révision remplissant les critères de la Loi sur les communes.

Sur la base d'un appel d'offres, la commission financière va proposer la société Fiduservice SA à Fribourg pour la vérification des comptes 2019 – 2021. Elle préconise, dans un but de continuité des relations, de confier un mandat de 3 ans, renouvelable une fois.

François Butty, Président

Agglomération de Fribourg

Compte tenu d'une surcharge professionnelle, M. Michaël Studer a démissionné du Comité d'agglomération (exécutif).

Pour le remplacer, la situation est assez simple. Cependant, juridiquement et selon les statuts de l'Agglomération, elle est compliquée et nous devons procéder de la manière suivante :

1. L'actuel membre du Conseil d'agglomération (législatif), M. Nicolas Rérat, Conseiller communal, doit démissionner momentanément de son poste.
2. L'Assemblée communale doit élire une personne au Conseil d'agglomération, en vue de son élection au Comité d'agglomération qui aura lieu au printemps 2019.

3. L'Assemblée communale doit réélire la personne démissionnaire, en tant que membre du Conseil d'agglomération, afin de conserver trois membres représentant notre commune.

Ainsi, votre Conseil communal propose d'élire M. Simon Gabaglio, Vice-syndic, au Conseil d'agglomération qui sera, par la suite, proposé pour être représentant de la Commune de Matran au sein du Comité d'agglomération.

Pour la seconde élection, le Conseil communal propose de réélire M. Nicolas Rérat, démissionnaire momentanément.

Sébastien Dorthe, Syndic



De gauche à droite : Yann, Sébastien et Antonino

Du changement à l'administration communale

Deux collaborateurs ont cessé leur collaboration avec l'administration communale.

Il s'agit premièrement de M. Antonino Marano qui a débuté son activité à Matran le 1er août 2011 comme apprenti employé de commerce avec maturité. Après la réussite de son CFC en 2014, M. Marano a poursuivi son activité avec un contrat de durée déterminée de 4 ans pour lui permettre d'obtenir un Bachelor en économie d'entreprise auprès de la Haute Ecole de Gestion de Fribourg (HEG). Pendant ces 4 ans, M. Marano avait pour tâche de mener des « missions spéciales » et nous lui devons notamment la réalisation du nouveau site Internet de la commune et l'enquête de satisfaction auprès de la population matranaise. Il a quitté l'administration communale le 30 avril 2018 pour rejoindre une importante fiduciaire de la place. En octobre 2018, M. Marano nous informait qu'il avait réussi son Bachelor.

Deuxièmement, M. Sébastien Hofer va cesser son activité le 30 novembre 2018. Il a commencé son apprentissage d'employé de commerce le 1er août 2015. En 2018, il a brillamment réussi son Certificat Fédéral de Capacité d'employé de commerce avec maturité. M. Hofer est le neuvième collaborateur qui obtient son CFC depuis près de 20 ans que la commune forme des apprentis de com-

merce. Cet automne, M. Hofer avait notamment la tâche de mettre en place un nouveau programme d'apprentissage, du fait que nous avons décidé d'engager un apprenti chaque année. Après son départ de Matran, il effectuera son service civil.

Nous tenons à les féliciter et à les remercier sincèrement pour tout le travail qu'ils ont accompli durant toutes ces années passées au service des matranais, ainsi que pour les excellentes relations qu'ils ont entretenues tant avec leurs collègues et le Conseil communal, qu'avec la population en général.

Nous leur souhaitons plein succès pour leur vie professionnelle.

Deux cycles se terminent et voilà qu'un nouveau commence. M. Yann Burri a débuté son apprentissage avec maturité le 1er août 2018. De nombreux matranais le connaissent déjà car il a effectué sa scolarité obligatoire à Matran et au CO de Sarine-Ouest. Le Conseil communal lui souhaite la plus cordiale bienvenue et l'invite à prendre exemple sur ses prédécesseurs pour la réussite de son CFC.

Sébastien Dorthe, Syndic



Promotion civique 2018

Promotion civique

Comme la tradition le veut, la commune de Matran organise tous les ans une soirée pour les jeunes ayant atteint (ou qui atteindront) leur majorité. Cette année cela a été notre tour. La soirée a été placée sous le signe de la convivialité et de la bonne humeur, et cela dès l'accueil devant le Fribowling de Fribourg par Christophe.

Après avoir attendu les retardataires, nous avons eu le plaisir de prendre un apéritif, tout en jouant une partie de bowling.

Ensuite, nous avons participé à un Escape Game. Le principe est simple : "Nous sommes enfermés pendant une heure, par groupe de quatre, à l'intérieur d'une pièce truffée d'indices qui nous permettent de résoudre, ensemble, les énigmes afin de sortir de celle-ci avant la fin du temps imparti". Ce jeu mélange donc intelligence, sang-froid et esprit de groupe, qualités dont nous avons maintenant besoin pour notre nouvelle vie de citoyen. Certaines équipes ont été plus efficaces que d'autres, mais nous en sommes tous ressortis avec le sourire (oui, après une heure, on nous libère quand même !).

Enfin, direction *Chez Blanc* pour un excellent repas autour d'une grande table. La fin de la soirée s'est passée toujours avec le même entrain qu'à son début.

Au nom de tous les jeunes présents à cette soirée, nous voudrions remercier la Commune de Matran pour cet accueil chaleureux dans la citoyenneté et un merci tout particulier à nos deux accompagnants, Messieurs les Conseillers communaux, Christophe Pierret et Jean-Luc Dumoulin pour leur gentillesse, leur dévouement et l'organisation de ce bon moment de partage.

Emilie Chenaux, jeune de 18 ans



Atelier Repas du 22 septembre 2018

Commission d'intégration et d'accompagnement

La Commission d'intégration et d'accompagnement (**ComIA**) a été créée en mars 2018. Elle a pour mission de

- **Favoriser les relations** entre les citoyen(ne)s de notre commune et les réfugié(e)s de la Maison de Formation et d'Intégration (MFI) dans le respect mutuel ;
- **Mettre en réseau** les différents acteurs de l'intégration ;
- Développer, réaliser et coordonner **des projets d'intégration** ;
- Promouvoir et coordonner des activités d'information, de prévention, de médiation **dans une perspective d'intégration.**

S'intégrer dans un nouveau pays est un énorme défi pour toute personne. Le succès de ce long processus dépend grandement des liens et des amitiés qui peuvent se tisser avec la population locale.

C'est pourquoi la ComIA souhaite offrir à tous les habitants de Matran **des occasions de rencontre**

et de découverte mutuelle pour que ces liens puissent se tisser en toute liberté et simplicité.

Le projet de Matr'ensemble englobe plusieurs activités régulières. Habitants de Matran, vous êtes chaleureusement conviés à partager ces moments de rencontre.

- **La découverte du village** : faire découvrir aux habitants de la MFI les différents lieux importants de leur nouvel environnement et en profiter pour tisser les premiers liens avec eux ;
- **Les ateliers Repas** : préparer et partager un repas avec les habitants de la MFI ;
- **Les rencontres Caf'Exchange**: faire connaissance grâce à une activité commune (jeux, chants, mimes) et terminer la rencontre autour d'un café/thé.

Simon Gabaglio, Vice-syndic

Nouvelle commission communale

Le Conseil communal, à la suite de diverses propositions, a le plaisir de vous informer qu'il va créer une Commission des routes dans le but de garantir :

- Une sécurité routière ;
- Une qualité de vie des riverains de notre réseau routier.

Nous invitons toutes les personnes sensibles et intéressées par ce sujet à déposer leur candidature par courrier auprès de l'administration communale ou par courriel à l'adresse suivante : commune@matran.ch, jusqu'au 31 décembre 2018.

Il serait opportun et important que les différents quartiers soient représentés. De ce fait, le Conseil communal choisira également les candidats en fonction de leur situation géographique dans la commune.

Michael Studer, Conseiller communal

Comptages à la déchetterie

Le Conseil communal a fait effectuer des comptages à la déchetterie durant deux semaines complètes, à savoir du 22 septembre au 5 octobre 2018.

Ces comptages sont importants à plus d'un titre. Ils permettront principalement d'avoir des données importantes sur la fréquentation de la déchetterie, données qui pourront être comparées ultérieurement lorsque la population matranaise augmentera. Il s'agira notamment de déterminer s'il est préférable d'augmenter le potentiel de la déchetterie actuelle (élargissement des horaires d'ouverture par exemple) ou de procéder à des investissements en vue d'un agrandissement de la déchetterie.

A titre informatif, il nous apparaît intéressant de vous communiquer quelques chiffres, tout en précisant que d'autres comptages verront le jour durant les prochains mois. Ainsi, lors de ces deux premières semaines, nous avons eu 514 passages à la déchetterie. Le temps moyen d'un passage se monte à 5 minutes 40 secondes le samedi, à 6 minutes 11 secondes le mercredi, et 7 minutes le vendredi.

Les plages horaires les plus utilisées sont : le mercredi de 17h00 à 18h00 (49 passages), le vendredi de 17h00 à 18h00 (38) et le samedi de 10h30 à 11h30 (37). A l'inverse, les plages les moins utilisées sont le samedi de 08h30 à 09h30 (10), le vendredi de 18h00 à 19h00 (16) et le mercredi de 18h00 à 19h00 (20).

Christophe Pierret, Conseiller communal



Déchetterie Matran

Matr'en activité



Activité FriTime

FriTime

Chers citoyens, chers parents, chers enfants et adolescents,

Le 18 novembre 2017 s'est tenue la manifestation inaugurale de FriTime Matran. Vous avez été nombreuses et nombreux à y prendre part et à découvrir ainsi ce concept d'animation sur mesure pour la jeunesse de notre village.

Depuis lors, nous avons pu proposer des activités aussi diverses que la confection de cookies à l'américaine, une initiation au théâtre, une journée à ski, une chasse aux œufs, une leçon de Hip Hop, une initiation aux cuivres et percussions, du basket, de l'unihockey, etc. Bien d'autres activités vous attendent encore tout au long de l'année. Elles sont rendues possibles grâce à nos sociétés locales ou des environs ou encore grâce à nos citoyens, désireux de partager leurs violons d'Ingres, leurs sports ou leurs passions. Ces activités sont entièrement financées par la Commune et les subsides alloués par l'association FriTime. Elles sont ainsi proposées gratuitement et n'occasionnent aucun coût pour les organisateurs.

Pour de plus amples renseignements, n'hésitez pas à consulter notre site :

www.matran.ch/culture-sport-et-loisirs/fritime

Cela étant, le comité de Fritime Matran cherche à consolider son équipe de coordination. Alors, si le développement d'une offre d'animation jeunesse de qualité dans votre commune vous intéresse et que vous avez un peu de temps à consacrer à ce concept, n'hésitez pas à prendre contact avec nous.

Simon Gabaglio, Vice-syndic : 079 262 55 74,
Christelle Genoud, coordinatrice : 079 787 48 34
ou par courriel à fritime@matran.ch.
Merci d'avance.

Simon Gabaglio, Vice-syndic



Fermeture durant les fêtes de fin d'année

L'administration communale et l'agence postale seront fermées du

Vendredi 21 décembre 2018 à 11h45 au jeudi 3 janvier 2019 à 7h45.

Une permanence téléphonique est organisée uniquement le jeudi 27 décembre 2018 entre 7h45 et 11h45. Vos mails seront lus ce jour-là, mais pas forcément traités avant le 3 janvier 2019.

Concernant la poste, l'office de poste d'Avry Centre assurera les services effectués en temps normal par l'agence postale de Matran aux horaires du centre commercial. Vous aurez ainsi la possibilité de retirer à l'office de poste d'Avry Centre les recommandés et colis qui n'auront pas pu être distribués à votre domicile.

Nous vous invitons à prendre vos dispositions et vous souhaitons de belles fêtes de fin d'année.

Votre administration communale